

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

6^{ème} RALLYE VHC PEA DE LA LURONNE

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes et les règles spécifiques rallye VHC.

PROGRAMME - HORAIRES

Idem règlement moderne.

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile LURONNE organise les 1^{er} et 2 JUIN 2019 en qualité d'organisateur administratif et technique un rallye national VHC PEA dénommé :

6^{ème} rallye national VHC PEA de la LURONNE

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile Bourgogne Franche-Comté le 27/2/2019 sous le numéro 28 et par la FFSA sous le permis d'organiser numéro 246 en date du 27/3/2019.

Comité d'Organisation

Président : Mr Michel MAUVAIS

Membres : Comité directeur de l'ASA LURONNE, officiels et bénévoles.

Secrétariat du rallye, adresse : ASA LURONNE, 1 Rue général LECLERC 70000 NAVENNE

Téléphone : 03 84 75 78 42 ou 06 30 74 27 83

Fax : 09 71 70 68 60

Permanence du Rallye : Château de Maillard, Avenue Jacques PARISOT, 70800 SAINT- LOUP SUR SEMOUSE

Lieu, date, horaire : du samedi 1^{er} JUIN 2019 de 7h00 à 22h30 et dimanche 2 JUIN 2019 de 6h00 à 20h00

Organisateur technique

Nom :

ASA LURONNE

Adresse :

1 Rue général LECLERC 70000 NAVENNE

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1er des prescriptions générales édictées par la FFSA.

1.1P. OFFICIELS

Idem rallye moderne

1.2P. ELIGIBILITE

Le 6^{ème} rallye national VHC PEA de la Luronne compte pour

- la coupe de France des rallyes 2019,
- les challenges ASA LURONNE 2019,
- les challenges VED et STPI / PRE SERROUX 2019.

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages régulièrement engagés liront leur heure de convocation pour les vérifications administratives et technique sur la liste des engagés mise en ligne sur le site de l'ASA LURONNE : asaluronne.fr

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 3P. CONCURENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 6^{ème} rallye national VHC PEA de la LURONNE doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le lundi 20 MAI 2019 à minuit.

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 150 voitures maximum (moderne + VHC + VHRS).

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

▪ avec la publicité facultative des organisateurs :	
- Pilote et copilote membres ASA LURONNE	370 €
- Pilote ou copilote membre ASA LURONNE	420 €
- Pilote et copilote membres d'une autre ASA	440 €
▪ sans la publicité facultative des organisateurs	880 €

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

4.1 Sont autorisées les voitures à définition routière, de l'Annexe K en vigueur, homologuées FIA/FFSA, pour les périodes E, F, G1, G2, GR, H1, H2, HR jusqu'à 1975 inclus, I et J1. titulaires d'un Passeport Technique Historique (PTH/PTN), à la date de clôture des vérifications techniques, conformes au Règles Spécifiques Rallyes VHC.

Sont admises dans un classement séparé, les voitures de la catégorie Rallye Classic de Compétition **(1947 à 1990) et les voitures de la période J2 (avec passeport technique Historique FIA ou FFSA) (1985 à 1990).**

4.3P. ASSISTANCE

L'assistance sera autorisée suivant le plan figurant dans le road-book, place de la Familiale à SAINT-LOUP SUR SEMOUSE.

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

6.1P. DESCRIPTION

Il s'agit d'un rallye de doublure, les concurrents VH partiront en premier.
Identique au 44^{ème} rallye national PEA de la Luronne.

Le 6^{ème} Rallye national VHC PEA de la Luronne représente un parcours de 391.40 km.

Il est divisé en 2 étapes et 4 sections.

Il comporte 10 épreuves spéciales d'une longueur totale de 128.20 km.

Les épreuves spéciales sont :

- ES 1/4/5/8 : Villers les Luxeuil de 13.10 kms.
- ES 2/6/9 : Le Prémourey de 11.70 kms
- ES 3/7/10 : Le grand Fays de 12.90 km

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "timing".

6.2P. RECONNAISSANCES

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de 3.

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme aux Prescriptions Générales FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

ARTICLE 10P. PRIX

Conforme au règlement standard FFSA.

Coupes : chaque concurrent recevra un trophée.

Prix : les concurrents récompensés recevront un produit du terroir.

Heure et lieu de la remise des prix : identique au 44^{ème} rallye national PEA de la Luronne.

TOUTES LES INFORMATIONS UTILES SONT DISPONIBLES SUR LE SITE INTERNET :

www.asaluronne.fr